

A l'attention de Madame Danièle HÉRIN, députée de la 1<sup>ère</sup> circonscription de l'Aude

Madame,

Nous vous remercions de nous recevoir et de nous permettre ainsi de vous faire part de vive voix de nos inquiétudes et de notre incompréhension des politiques publiques eu égard à la prolifération des centrales éoliennes dans la Montagne Noire. Notre association s'est constituée en novembre 2016 à la suite de la construction de la centrale éolienne du Sambres (26 éoliennes de 135 mètres de hauteur en bout de pale et 2 MW de puissance unitaire installée) dont la conformité acoustique n'est toujours pas acquise après deux ans de fonctionnement. Un contrôle a eu lieu en août – septembre 2018 pour donner suite à nos réclamations auprès de Monsieur le Préfet qui a pris un arrêté en ce sens. Les résultats n'en sont pas encore connus.

Outre la question des nuisances sonores, **la construction d'éoliennes de grande hauteur et de forte puissance** alors même que la distance aux habitations reste fixée à 500 mètres **a pour conséquence la destruction du cadre de vie** (au sens donné à cette expression par le dernier rapport de l'Académie de médecine) par les nuisances sonores et visuelles qu'elles induisent. L'OMS vient également une nouvelle fois (le 10 octobre dernier) de fixer de nouvelles lignes directrices sur le bruit des éoliennes visant « mettre en œuvre des mesures appropriées pour réduire l'exposition des populations au bruit des éoliennes. » Il faut y ajouter les effets des infrasons produits par ces machines récemment mis en évidence lors du colloque « *La santé des hommes et des animaux face aux infrasons produits par les éoliennes* » le 16 novembre à Paris.

**Par ailleurs, aux dires du Président de la République lui-même** qui prône le triplement de la production électrique d'origine éolienne (c'est-à-dire le triplement du nombre d'éoliennes ou le gigantisme des machines), **une large partie des taxes sur les carburants et sur la consommation électrique permet aujourd'hui de verser des primes ou de payer un prix garanti aux producteurs d'électricité d'origine éolienne pour compenser les prix de marché.** EDF, à travers l'obligation de rachat de l'électricité d'origine éolienne à un prix qui est aujourd'hui près de deux fois supérieur au prix de marché, perd ainsi chaque année des sommes astronomiques qui tombent dans l'escarcelle des groupes financiers mondialisés, propriétaires finaux des parcs éoliens en France (comme celui du Sambres détenu à 100% par ALLIANZ Londres). **Pourquoi les habitants des zones rurales et de montagne devraient-ils payer pour cela sans avoir leur mot à dire ni recevoir aucune compensation d'aucune sorte ?**

**C'est la double peine : nous subissons les nuisances des parcs éoliens et sommes pénalisés dans notre quotidien, privé et professionnel,** par l'augmentation des taxes sur la consommation électrique (aujourd'hui près de 40% de la facture !) et la raréfaction des services publics (réseau de téléphonie mobile défaillant, pas de haut débit pour l'accès internet, une connexion par satellite peu performante et trois fois plus chère qu'en ville ...). Pourtant, il existe sur notre territoire de montagne des acteurs économiques et sociaux qui la font vivre et y sont attachés : éleveurs, artisans, maraîchers, apiculteurs, professions libérales, travailleurs sociaux ou autoentrepreneurs qui tous contribuent fiscalement mais ne sont jamais entendus lorsqu'ils critiquent les choix qui leur sont imposés.

**Dans le département de l'Aude, et particulièrement dans votre circonscription, les projets éoliens prolifèrent en Montagne Noire** sans qu'un quelconque plan d'ensemble n'ait été déterminé depuis l'annulation du schéma éolien du Languedoc-Roussillon au nom de la **densification**. Pour ce qui est du nord

de votre circonscription, où est implanté le parc éolien du Sambres, les promoteurs démarchent sans trêve les propriétaires fonciers et les maires des communes de la Montagne Noire pour obtenir des promesses de bail ou des autorisations d'études environnementales. Pour n'en citer que quelques uns : RES, OPALE, SAMEOLE, MAÏA Energie, ENGIE, OSTWIND, WOLSKWIND, SOLEIL DU MIDI, sur les communes de ROQUEFERE, MAS-CABARDES, MIRAVAL, LABASTIDE-ESPARBAÏRENQUE, BROUSSE ET VILLARET, LES MARTYS ... S'y ajoutent des projets n'émanant pas de grands groupes mais de structures privées ou familiales, comme le projet ALQUIER (Parc des Ailles) sur la commune des MARTYS, qui vient d'implanter un mât de mesure à 300 mètres du mât déjà installé par la société OSTWIND qui a pourtant signé une charte avec la commune ! **Cette situation est emblématique de l'absence de réflexion publique sur le sujet.** Les propriétaires fonciers ne regardent souvent que le profit à en tirer et les communes voient là le moyen de compenser les baisses de dotations publiques.

**La population ne supporte plus cette manière de faire qui livre, dans la plus grande opacité, les territoires ruraux et de montagne à la voracité des promoteurs** sans que les populations ne soient même informées des projets. Certes, tous les projets actuels ne verront peut-être pas le jour, mais c'est une inquiétude constante pour les habitants et les professionnels de la Montagne Noire. On parle là de 90 éoliennes sur un territoire de 20 km<sup>2</sup> ! De plus, les facilités nouvelles offertes aux promoteurs par le décret LECORNU et la suppression des tribunaux d'instance au prétexte de « simplification et de clarification du droit de l'environnement » laissent les citoyens sans défense ni recours.

**Un certain nombre de élus et de Conseil départementaux, partout en France, alertés par l'état de leur opinion publique et constatant les dégâts paysagers, environnementaux et les effets délétères sur la santé des riverains des centrales éoliennes, ont pris l'initiative de demander un moratoire sur l'éolien terrestre et d'alerter sur cette situation de saccage environnemental pour des résultats qui, à l'échelle du pays sont tragiquement nuls : 14,8 % de puissance installée en plus entre 2016 et 2017 mais seulement 0,7% de hausse de la production qui atteint péniblement les 4,5 % de la production électrique totale (source RTE et CRE), qui est en France à 95 % décarbonée. L'argument des promoteurs éoliens sur « l'évitement de production de CO<sup>2</sup> » est donc totalement malhonnête.** D'autant que la production intermittente et non pilotable des éoliennes doit être compensée par des centrales thermiques (comme en Allemagne grosse productrice de CO<sup>2</sup> et championne du nombre d'éoliennes).

Sur le plan local nous sommes intervenus auprès de la CCMN (voir en annexe) et du Conseil départemental de l'Aude (voir réponse du Président). Nous sommes également en relation régulière avec la DREAL. **Nous vous demandons aujourd'hui de bien vouloir présenter nos doléances auprès de la représentation nationale et du Ministère de la transition écologique et solidaire :**

- **Un moratoire d'un an sur toute nouvelle construction d'aérogénérateurs** et le gel des projets d'implantation en cours
- **Une modification de la loi relative à la transition énergétique** sur les règles de distance d'éloignement minimale des éoliennes aux habitations **pour que cette distance, qui est aujourd'hui de 500 mètres, soit portée à 10 fois la hauteur de l'éolienne en bout de pale** pour tenir compte de l'augmentation constante de la hauteur des éoliennes, aujourd'hui souvent supérieure à 150 mètres et jusqu'à 200 mètres et **l'annulation des dispositions du décret du 29/11/2018 qui obligent à aller devant la cour d'appel administrative en premier ressort** contre un projet d'implantation.
- **L'arrêt définitif de toute subvention publique à l'industrie éolienne**, que ce soit par le biais des taxes sur la consommation électrique, payées par les consommateurs, ou de primes directes aux producteurs pour compenser l'insuffisance des prix de marché.

Pour l'association Vent Mauvais, le 21 décembre 2018

Le président, Patrice LUCCHINI